



République Française

VILLE de GUEMAR

* * * * *

PROCÈS - VERBAL des DELIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GUEMAR

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 12

Séance du 12 décembre 2011

L'an deux mil onze, le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de GUEMAR était réuni en séance ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de :

Monsieur Umberto STAMILE, Maire.

Étaient présents : MM André SCHNEIDER, Eric BEYSANG, Denis BRICKERT & Jean-Marie KROPP, Adjoints, MM Philippe BOSSERT, Rémy HIRN, Patrick RISCH, Christian THOMAS & Germain UMBDENSTOCK, Conseillers Municipaux, Mmes Claudine MESSA et Véronique RAPP, Conseillères Municipales.

Membres absents excusés : M. Jonathan KIENTZLER et Mme Véronique SIGWALT, Conseillère Municipale, (procuration à M. Eric BEYSANG, Adjoint).

Membre absent non excusé : M. Pierre BIGOT, Conseiller Municipal.

Secrétaire de la Séance : Mme Sylvie BENTZ, Secrétaire Générale de Mairie.

* * * * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 7 novembre 2011.
2. Subvention à l'école de Musique "Espérance".
3. Maison des associations : avenants au marché.
4. Crédits scolaires 2012.
5. Finances : décisions modificatives.
6. Contrat d'assurance garantissant les risques statutaires.
7. Personnel communal : changement de grade.
8. Indemnités du nouveau percepteur.
9. Restauration d'un immeuble ancien : subvention communale;
10. Divers.

* * * * *

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures, souhaite une cordiale bienvenue aux membres présents et propose d'ajouter un point à l'ordre du jour. En effet, la Musique Espérance a sollicité une subvention par courrier du 9 décembre 2011. Le Conseil donne son accord.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2011.

Le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2011 n'appelle pas d'observations de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

2 - Subvention à l'école de Musique Espérance.

M. Jonathan KIENZLER, Président de la Sté de Musique Espérance de Guémar, sollicite une subvention équivalente à l'aide accordée par le Conseil Général du Haut-Rhin, pour le fonctionnement de l'école de Musique.

VU la délibération n° 7 du 25 octobre 2010 approuvant le principe de subventionnement des associations guémariennes pour 2011,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
D É C I D E, à l'unanimité :

- DE VERSER la quote part pour l'aide annuelle soit 1 704.- €, à l'école de Musique.
- D'IMPUTER cette dépense sur le compte 6574 : subvention de fonctionnement aux associations, sur le budget 2011.

3 - Transformations et améliorations énergétiques de la Maison des associations : lot n° 4 - Plâtrerie.

Rapporteur : M. André SCHNEIDER, Adjoint.

M. André SCHNEIDER, Adjoint, expose que suite à la demande de la Région Alsace, il y a lieu de poser une membrane hydrorégulante dans les combles. De plus, il s'avère nécessaire de créer un local pour y installer le ventilateur double flux. Il en découle une plus value de 1 868.42 € et une moins value de 507.37 €.

L'avenant se chiffre alors à 1 361.06 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
D É C I D E, à l'unanimité :

- D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 du lot "plâtrerie" et tout document y afférent.

M. André SCHNEIDER présente également des photos de la charpente et signale qu'il sera nécessaire de renforcer certaines solives et une ferme avec des poutrelles UPN ou des poutres en bois. Lors de la prochaine séance, le Conseil se prononcera sur les avenants.

4 - Crédits scolaires 2012. *Rapporteur : M. Jean-Marie KROPP, Adjoint.*

M. Jean-Marie KROPP, Adjoint, propose de reconduire le budget par élève pour l'année civile 2012, comprenant la subvention pour voyage scolaire ainsi que le montant alloué aux photocopies et aux cartouches d'encre.

Par ailleurs, il propose de se prononcer pour l'acquisition d'un meuble-bac complémentaire à l'école maternelle. L'école élémentaire "Les Roseaux" sollicite, quant à elle, un crédit de 810.- € pour l'achat de 2 séries de livres et l'installation d'un tableau blanc interactif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

- APPROUVE les crédits scolaires conformément au tableau ci-dessous.

COOPERATIVE SCOLAIRE										
N°	Classes	Elèves	Budget communal 22,- €/élève (a)	Subv.piscine 10,- €/élève (b)	Subv.normale 6,10 €/élève (c)	Frais direction (d)	Franchise postale (e)	Subvention voyage (f)	SOUS-TOTAL (g) c+d+e+f	TOTAUX a + b + g
1	Jean Bigot	24	528,00	240,00	146,40				146,40	914,40
	Subvention voyage 2012 (95,- €/élève)	24						2 280,00	2 280,00	2 280,00
2	Denis Weyer	25	550,00	250,00	152,50				152,50	952,50
3	Esther Weyer	25	550,00	250,00	152,50				152,50	952,50
4	Denis Brickert	25	550,00	250,00	152,50				152,50	952,50
	Frais de direction					76,23			76,23	76,23
	Franchise postale						45,00		45,00	45,00
	Dotation annuelle C.D.I.		250,00							250,00
	Solde budget PAC		113,00							113,00
	Sous-Total	99	2 541,00	990,00	603,90	76,23	45,00	2 280,00	3 005,13	6 536,13
1	Monique Leduc-Albrecht	20	440,00		122,00				122,00	562,00
2	Véronique Stuck	25	550,00		152,50				152,50	702,50
	Livres-cadeaux Noël 2012 (8,50 €/élève)	45	382,50							382,50
	Frais de direction					53,36			53,36	53,36
	Franchise postale						45,00		45,00	45,00
	Dotation C.D.I.		250,00							250,00
	Photocopieurs/cartouches		2 200,00							2 200,00
	Sous-total	45	3 822,50		274,50	53,36	45,00		372,86	4 195,36
	TOTAL	144	6 363,50	990,00	878,40	129,59	90,00	2 280,00	3 377,99	10 731,49

- DONNE son accord pour l'acquisition du meuble-bac pour 310.- € et de 2 séries de livres pour 810.- €.
- NE DONNE PAS suite à la demande d'achat d'un tableau blanc interactif.
- DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au budget 2012.

5 - Finances : décisions modificatives.

Rapporteur : M. Jean-Marie KROPP, Adjoint.

Afin d'ajuster les budgets primitifs de la Commune et du service "assainissement" suite aux diverses modifications suivantes :

- reversement du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources : + 80 112.- €
- modification de l'amortissement : 1 600.- €
- remboursement de cautions : 1 105.- €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- ADOPTE les décisions modificatives suivantes :

	Comptes débités	Montant	Comptes crédités	Montant
Budget Commune				
Dépenses			Recettes	
Prélèvement FNGIR	C.739116 prélèv. pour le FNGIR	80 112.00	C.7311 contributions directes	176 000.00
			C.748313 Dot +comp. TP	- 154 000.00
			C.7411 Dotation forfaitaire	- 14 902.00
			C.74121 Dotation solidarité rurale	8 566.00
			C.7788 Produits except. divers	5 000.00
	C.2315 Immobilisations en cours	-59 448.00	C.021 virement section fonctt	- 59 448.00
	C.023 virement section investissement	- 59 448.00		
Remboursement caution logement : 305 € chasse : 800 €	C.165 cautions logt vacant + chasse	1 105.00		
	C.2031 frais d'étude	- 1 105.00		
Budget assainissement				
Dépenses			Recettes	
Ajustement amortissement	C.6811 dotations aux amortissements	1 600.00		
	C.6152 entretien/biens immobiliers	-1 600.00		
	C.2315 installations, mat. & outillages	1 600.00	C.281532 amort.réseaux assainis.	1 600.00

6 - Contrats d'assurance des risques statutaires : adhésion.

M. le Maire rappelle :

- que la Commune a, par la délibération du 25 juillet 2011, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin de souscrire pour son compte, un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

M. le Maire expose :

- que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats de la consultation ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

D E C I D E :

Article 1 : d'accepter la proposition suivante :

Assureur : SHAM / SOFCAP

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2012

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

- les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :
Les risques assurés sont : décès / accident de service et maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique / incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) / maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) / maternité, adoption, paternité :
Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt maladie ordinaire à un taux de 4.08 %
- les agents titulaires et stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :
Les risques assurés sont : accident de service et maladie imputable au service / maladie grave / maternité + adoption + paternité / maladie ordinaire :
Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt maladie ordinaire à un taux de 0.80 %

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

7 - Personnel communal : création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe.

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 Modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU la réussite du concours d'adjoint technique 1^{ère} classe de Melle Sophie UMBDENSTOCK ;
- VU la délibération fixant le taux de promotion relatifs aux avancements de grade ;

M. le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe, pour permettre une évolution de carrière à agent qui a réussi l'examen correspondant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
D É C I D E, à l'unanimité :

- LA CRÉATION d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet, avec effet au 1^{er} janvier 2012.
- L'INSCRIPTION des crédits nécessaires au budget communal 2012.

8 - Restauration d'un immeuble ancien. Subvention communale.

M. Rémy HIRN, Conseiller Municipal, concerné par ce point, quitte la salle.

La Commission "maisons anciennes" du Conseil Général, dans sa séance du 25.11.2011, a examiné la demande d'aide financière du Département présentée par M. Rémy HIRN pour les travaux de conservation sur sa maison ancienne au 5, Rue Jeanne d'Arc, dont il est propriétaire.

La Commission a accordé à M. Rémy HIRN, une subvention de 4 000.- €, calculée sur un montant subventionnable maximum de 31 331.- €.

En conséquence, M. le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir allouer à l'intéressé, une participation financière complémentaire communale de 5 % du montant retenu par ladite Commission, soit la somme de 1 566.55 €.

Le crédit est prévu au C. 6574 du budget 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
adopte cette subvention, à l'unanimité.

9 - Indemnité de conseil au Receveur Municipal et indemnité forfaitaire de confection de documents budgétaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'arrêté interministériel du 16.12.1983 ;

VU la nomination de Mme Dominique LEBERRE, Receveur Municipal à compter du 1^{er} décembre 2011 ;

après avoir délibéré,

- DEMANDE le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.
- ALLOUE à Mme Dominique LEBERRE l'indemnité de Conseil au taux de 100 %, sur présentation par celle-ci du relevé détaillé des dépenses prises en compte pour le calcul de l'indemnité.
- ATTRIBUE, par ailleurs, l'indemnité forfaitaire de confection de documents budgétaires, soit la somme de 45.73 € par an. (Réf. Arrêté interministériel du 16.9.1983).

Date d'effet des dispositions ci-dessus : 1^{er} décembre 2011 et exercices suivants.

Crédits au C.6225 du budget.

10 - Divers.

- M. le Maire communique aux Conseillers les informations suivantes :
 - ✓ La rencontre des territoires de vie organisée par le Conseil Général du Haut-Rhin aura lieu le mercredi 14 décembre 2011 à 18h30 au collège de Ribeauvillé.
 - ✓ L'Amicale des Donneurs de Sang remercie la Commune pour la mise à disposition de la Salle des Fêtes.
 - ✓ La fête des personnes âgées a été une réussite, il remercie les membres du CCAS pour leur implication.
 - ✓ La Commune est le lauréat du concours "Vesta", primant ainsi le projet de maison des associations. Une aide de 2 000.- € sera versée.
 - ✓ M. André SCHNEIDER, Adjoint, prendra la Présidence du SIAEP Guémar-Illhausern à compter du 1^{er} janvier 2012.
- Mme Véronique RAPP, Conseillère Municipale, signale que le pont de l'Oberwald est bouché par des détritrus. M. Denis BRICKERT, Adjoint, contacte le Syndicat de la Fecht.

- M. Rémy HIRN, Conseiller Municipal, se renseigne sur le balayage des rues. Il est précisé qu'une entreprise est chargée du balayage des voies communales, mais que le kilométrage effectué dépend du chauffeur et de l'encombrement des routes. Les rues étroites et les impasses sont réalisées par les agents techniques.
- L'adjudication de bois a permis la vente de bois pour 7 090.- €.
- M. Germain UMBDENSTOCK, Conseiller Municipal, fait part de la plainte d'un riverain de la Rue des Serruriers, concernant le stationnement gênant.
- M. le Maire remercie les Conseillers pour leur travail tout au long de l'année et leur souhaite un Joyeux Noël et une Bonne Année 2012.
- M. André SCHNEIDER, Adjoint, se fait le porte parole des Conseillers et remercie M. le Maire pour sa disponibilité et son sens de l'humour, et lui adresse les meilleurs vœux pour 2012 à lui et à sa famille.
- La date de la prochaine séance du Conseil Municipal sera communiquée aux Conseillers par courrier, dans les meilleurs délais..

* * * * *

La séance est levée à 21 h 25.

* * * * *



République Française

VILLE de GUEMAR

* * * * *

PROCÈS - VERBAL des DELIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GUEMAR

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 12

Séance du 12 décembre 2011

L'an deux mil onze, le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de GUEMAR était réuni en séance ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de :

Monsieur Umberto STAMILE, Maire.

Étaient présents : MM André SCHNEIDER, Eric BEYSANG, Denis BRICKERT & Jean-Marie KROPP, Adjoints, MM Philippe BOSSERT, Rémy HIRN, Patrick RISCH, Christian THOMAS & Germain UMBDENSTOCK, Conseillers Municipaux, Mmes Claudine MESSA et Véronique RAPP, Conseillères Municipales.

Membres absents excusés : M. Jonathan KIENTZLER et Mme Véronique SIGWALT, Conseillère Municipale, (procuration à M. Eric BEYSANG, Adjoint).

Membre absent non excusé : M. Pierre BIGOT, Conseiller Municipal.

Secrétaire de la Séance : Mme Sylvie BENTZ, Secrétaire Générale de Mairie.

* * * * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 7 novembre 2011.
2. Subvention à l'école de Musique "Espérance".
3. Maison des associations : avenants au marché.
4. Crédits scolaires 2012.
5. Finances : décisions modificatives.
6. Contrat d'assurance garantissant les risques statutaires.
7. Personnel communal : changement de grade.
8. Indemnités du nouveau percepteur.
9. Restauration d'un immeuble ancien : subvention communale;
10. Divers.

* * * * *

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures, souhaite une cordiale bienvenue aux membres présents et propose d'ajouter un point à l'ordre du jour. En effet, la Musique Espérance a sollicité une subvention par courrier du 9 décembre 2011. Le Conseil donne son accord.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2011.

Le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2011 n'appelle pas d'observations de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

2 - Subvention à l'école de Musique Espérance.

M. Jonathan KIENZLER, Président de la Sté de Musique Espérance de Guémar, sollicite une subvention équivalente à l'aide accordée par le Conseil Général du Haut-Rhin, pour le fonctionnement de l'école de Musique.

VU la délibération n° 7 du 25 octobre 2010 approuvant le principe de subventionnement des associations guémariennes pour 2011,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
D É C I D E, à l'unanimité :

- DE VERSER la quote part pour l'aide annuelle soit 1 704.- €, à l'école de Musique.
- D'IMPUTER cette dépense sur le compte 6574 : subvention de fonctionnement aux associations, sur le budget 2011.

3 - Transformations et améliorations énergétiques de la Maison des associations : lot n° 4 - Plâtrerie.

Rapporteur : M. André SCHNEIDER, Adjoint.

M. André SCHNEIDER, Adjoint, expose que suite à la demande de la Région Alsace, il y a lieu de poser une membrane hydrorégulante dans les combles. De plus, il s'avère nécessaire de créer un local pour y installer le ventilateur double flux. Il en découle une plus value de 1 868.42 € et une moins value de 507.37 €.

L'avenant se chiffre alors à 1 361.06 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
D É C I D E, à l'unanimité :

- D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 du lot "plâtrerie" et tout document y afférent.

M. André SCHNEIDER présente également des photos de la charpente et signale qu'il sera nécessaire de renforcer certaines solives et une ferme avec des poutrelles UPN ou des poutres en bois. Lors de la prochaine séance, le Conseil se prononcera sur les avenants.

4 - Crédits scolaires 2012. *Rapporteur : M. Jean-Marie KROPP, Adjoint.*

M. Jean-Marie KROPP, Adjoint, propose de reconduire le budget par élève pour l'année civile 2012, comprenant la subvention pour voyage scolaire ainsi que le montant alloué aux photocopies et aux cartouches d'encre.

Par ailleurs, il propose de se prononcer pour l'acquisition d'un meuble-bac complémentaire à l'école maternelle. L'école élémentaire "Les Roseaux" sollicite, quant à elle, un crédit de 810.- € pour l'achat de 2 séries de livres et l'installation d'un tableau blanc interactif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

- APPROUVE les crédits scolaires conformément au tableau ci-dessous.

N°	Classes	Elèves	COOPERATIVE SCOLAIRE							TOTAUX a + b + g
			Budget communal 22,- €/élève (a)	Subv.piscine 10,- €/élève (b)	Subv.normale 6,10 €/élève (c)	Frais direction (d)	Franchise postale (e)	Subvention voyage (f)	SOUS-TOTAL (g) c+d+e+f	
1	Jean Bigot	24	528,00	240,00	146,40				146,40	914,40
	Subvention voyage 2012 (95,- €/élève)	24						2 280,00	2 280,00	2 280,00
2	Denis Weyer	25	550,00	250,00	152,50				152,50	952,50
3	Esther Weyer	25	550,00	250,00	152,50				152,50	952,50
4	Denis Brickert	25	550,00	250,00	152,50				152,50	952,50
	Frais de direction					76,23			76,23	76,23
	Franchise postale						45,00		45,00	45,00
	Dotation annuelle C.D.I.		250,00							250,00
	Solde budget PAC		113,00							113,00
	Sous-Total	99	2 541,00	990,00	603,90	76,23	45,00	2 280,00	3 005,13	6 536,13
1	Monique Leduc-Albrecht	20	440,00		122,00				122,00	562,00
2	Véronique Stuck	25	550,00		152,50				152,50	702,50
	Livres-cadeaux Noël 2012 (8,50 €/élève)	45	382,50							382,50
	Frais de direction					53,36			53,36	53,36
	Franchise postale						45,00		45,00	45,00
	Dotation C.D.I.		250,00							250,00
	Photocopieurs/cartouches		2 200,00							2 200,00
	Sous-total	45	3 822,50		274,50	53,36	45,00		372,86	4 195,36
	TOTAL	144	6 363,50	990,00	878,40	129,59	90,00	2 280,00	3 377,99	10 731,49

- DONNE son accord pour l'acquisition du meuble-bac pour 310.- € et de 2 séries de livres pour 810.- €.
- NE DONNE PAS suite à la demande d'achat d'un tableau blanc interactif.
- DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au budget 2012.

5 - Finances : décisions modificatives.

Rapporteur : M. Jean-Marie KROPP, Adjoint.

Afin d'ajuster les budgets primitifs de la Commune et du service "assainissement" suite aux diverses modifications suivantes :

- reversement du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources : + 80 112.- €
- modification de l'amortissement : 1 600.- €
- remboursement de cautions : 1 105.- €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- ADOPTE les décisions modificatives suivantes :

	Comptes débités		Montant	Comptes crédités		Montant
Budget Commune						
Dépenses				Recettes		
Prélèvement FNGIR	C.739116 prélèv. pour le FNGIR	80 112.00		C.7311 contributions directes	176 000.00	
				C.748313 Dot +comp. TP	- 154 000.00	
				C.7411 Dotation forfaitaire	- 14 902.00	
				C.74121 Dotation solidarité rurale	8 566.00	
				C.7788 Produits except. divers	5 000.00	
	C.2315 Immobilisations en cours	-59 448.00		C.021 virement section fonctt	- 59 448.00	
	C.023 virement section investissement	- 59 448.00				
Remboursement caution logement : 305 € chasse : 800 €	C.165 cautions logt vacant + chasse	1 105.00				
	C.2031 frais d'étude	- 1 105.00				
Budget assainissement						
Dépenses				Recettes		
Ajustement amortissement	C.6811 dotations aux amortissements	1 600.00				
	C.6152 entretien/biens immobiliers	-1 600.00				
	C.2315 installations, mat. & outillages	1 600.00		C.281532 amort.réseaux assainis.	1 600.00	

6 - Contrats d'assurance des risques statutaires : adhésion.

M. le Maire rappelle :

- que la Commune a, par la délibération du 25 juillet 2011, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin de souscrire pour son compte, un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

M. le Maire expose :

- que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats de la consultation ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

D E C I D E :

Article 1 : d'accepter la proposition suivante :

Assureur : SHAM / SOFCAP

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2012

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

- les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :
Les risques assurés sont : décès / accident de service et maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique / incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) / maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) / maternité, adoption, paternité :
Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt maladie ordinaire à un taux de 4.08 %
- les agents titulaires et stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :
Les risques assurés sont : accident de service et maladie imputable au service / maladie grave / maternité + adoption + paternité / maladie ordinaire :
Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt maladie ordinaire à un taux de 0.80 %

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

7 - Personnel communal : création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe.

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 Modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU la réussite du concours d'adjoint technique 1^{ère} classe de Melle Sophie UMBDENSTOCK ;
- VU la délibération fixant le taux de promotion relatifs aux avancements de grade ;

M. le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe, pour permettre une évolution de carrière à agent qui a réussi l'examen correspondant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
D É C I D E, à l'unanimité :

- LA CRÉATION d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet, avec effet au 1^{er} janvier 2012.
- L'INSCRIPTION des crédits nécessaires au budget communal 2012.

8 - Restauration d'un immeuble ancien. Subvention communale.

M. Rémy HIRN, Conseiller Municipal, concerné par ce point, quitte la salle.

La Commission "maisons anciennes" du Conseil Général, dans sa séance du 25.11.2011, a examiné la demande d'aide financière du Département présentée par M. Rémy HIRN pour les travaux de conservation sur sa maison ancienne au 5, Rue Jeanne d'Arc, dont il est propriétaire.

La Commission a accordé à M. Rémy HIRN, une subvention de 4 000.- €, calculée sur un montant subventionnable maximum de 31 331.- €.

En conséquence, M. le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir allouer à l'intéressé, une participation financière complémentaire communale de 5 % du montant retenu par ladite Commission, soit la somme de 1 566.55 €.

Le crédit est prévu au C. 6574 du budget 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
adopte cette subvention, à l'unanimité.

9 - Indemnité de conseil au Receveur Municipal et indemnité forfaitaire de confection de documents budgétaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'arrêté interministériel du 16.12.1983 ;

VU la nomination de Mme Dominique LEBERRE, Receveur Municipal à compter du 1^{er} décembre 2011 ;

après avoir délibéré,

- DEMANDE le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.
- ALLOUE à Mme Dominique LEBERRE l'indemnité de Conseil au taux de 100 %, sur présentation par celle-ci du relevé détaillé des dépenses prises en compte pour le calcul de l'indemnité.
- ATTRIBUE, par ailleurs, l'indemnité forfaitaire de confection de documents budgétaires, soit la somme de 45.73 € par an. (Réf. Arrêté interministériel du 16.9.1983).

Date d'effet des dispositions ci-dessus : 1^{er} décembre 2011 et exercices suivants.

Crédits au C.6225 du budget.

10 - Divers.

- M. le Maire communique aux Conseillers les informations suivantes :
 - ✓ La rencontre des territoires de vie organisée par le Conseil Général du Haut-Rhin aura lieu le mercredi 14 décembre 2011 à 18h30 au collège de Ribeauvillé.
 - ✓ L'Amicale des Donneurs de Sang remercie la Commune pour la mise à disposition de la Salle des Fêtes.
 - ✓ La fête des personnes âgées a été une réussite, il remercie les membres du CCAS pour leur implication.
 - ✓ La Commune est le lauréat du concours "Vesta", primant ainsi le projet de maison des associations. Une aide de 2 000.- € sera versée.
 - ✓ M. André SCHNEIDER, Adjoint, prendra la Présidence du SIAEP Guémar-Illhaeusern à compter du 1^{er} janvier 2012.
- Mme Véronique RAPP, Conseillère Municipale, signale que le pont de l'Oberwald est bouché par des détritrus. M. Denis BRICKERT, Adjoint, contacte le Syndicat de la Fecht.

- M. Rémy HIRN, Conseiller Municipal, se renseigne sur le balayage des rues. Il est précisé qu'une entreprise est chargée du balayage des voies communales, mais que le kilométrage effectué dépend du chauffeur et de l'encombrement des routes. Les rues étroites et les impasses sont réalisées par les agents techniques.
- L'adjudication de bois a permis la vente de bois pour 7 090.- €.
- M. Germain UMBDENSTOCK, Conseiller Municipal, fait part de la plainte d'un riverain de la Rue des Serruriers, concernant le stationnement gênant.
- M. le Maire remercie les Conseillers pour leur travail tout au long de l'année et leur souhaite un Joyeux Noël et une Bonne Année 2012.
- M. André SCHNEIDER, Adjoint, se fait le porte parole des Conseillers et remercie M. le Maire pour sa disponibilité et son sens de l'humour, et lui adresse les meilleurs vœux pour 2012 à lui et à sa famille.
- La date de la prochaine séance du Conseil Municipal sera communiquée aux Conseillers par courrier, dans les meilleurs délais..

* * * * *

La séance est levée à 21 h 25.

* * * * *



République Française

VILLE de GUEMAR

* * * * *

PROCÈS - VERBAL des DELIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GUEMAR

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 12

Séance du 12 décembre 2011

L'an deux mil onze, le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de GUEMAR était réuni en séance ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de :

Monsieur Umberto STAMILE, Maire.

Étaient présents : MM André SCHNEIDER, Eric BEYSANG, Denis BRICKERT & Jean-Marie KROPP, Adjoints, MM Philippe BOSSERT, Rémy HIRN, Patrick RISCH, Christian THOMAS & Germain UMBDENSTOCK, Conseillers Municipaux, Mmes Claudine MESSA et Véronique RAPP, Conseillères Municipales.

Membres absents excusés : M. Jonathan KIENTZLER et Mme Véronique SIGWALT, Conseillère Municipale, (procuration à M. Eric BEYSANG, Adjoint).

Membre absent non excusé : M. Pierre BIGOT, Conseiller Municipal.

Secrétaire de la Séance : Mme Sylvie BENTZ, Secrétaire Générale de Mairie.

* * * * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 7 novembre 2011.
2. Subvention à l'école de Musique "Espérance".
3. Maison des associations : avenants au marché.
4. Crédits scolaires 2012.
5. Finances : décisions modificatives.
6. Contrat d'assurance garantissant les risques statutaires.
7. Personnel communal : changement de grade.
8. Indemnités du nouveau percepteur.
9. Restauration d'un immeuble ancien : subvention communale;
10. Divers.

* * * * *

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures, souhaite une cordiale bienvenue aux membres présents et propose d'ajouter un point à l'ordre du jour. En effet, la Musique Espérance a sollicité une subvention par courrier du 9 décembre 2011. Le Conseil donne son accord.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2011.

Le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2011 n'appelle pas d'observations de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

2 - Subvention à l'école de Musique Espérance.

M. Jonathan KIENZLER, Président de la Sté de Musique Espérance de Guémar, sollicite une subvention équivalente à l'aide accordée par le Conseil Général du Haut-Rhin, pour le fonctionnement de l'école de Musique.

VU la délibération n° 7 du 25 octobre 2010 approuvant le principe de subventionnement des associations guémariennes pour 2011,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
D É C I D E, à l'unanimité :

- DE VERSER la quote part pour l'aide annuelle soit 1 704.- €, à l'école de Musique.
- D'IMPUTER cette dépense sur le compte 6574 : subvention de fonctionnement aux associations, sur le budget 2011.

3 - Transformations et améliorations énergétiques de la Maison des associations : lot n° 4 - Plâtrerie.

Rapporteur : M. André SCHNEIDER, Adjoint.

M. André SCHNEIDER, Adjoint, expose que suite à la demande de la Région Alsace, il y a lieu de poser une membrane hydrorégulante dans les combles. De plus, il s'avère nécessaire de créer un local pour y installer le ventilateur double flux. Il en découle une plus value de 1 868.42 € et une moins value de 507.37 €.

L'avenant se chiffre alors à 1 361.06 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
D É C I D E, à l'unanimité :

- D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 du lot "plâtrerie" et tout document y afférent.

M. André SCHNEIDER présente également des photos de la charpente et signale qu'il sera nécessaire de renforcer certaines solives et une ferme avec des poutrelles UPN ou des poutres en bois. Lors de la prochaine séance, le Conseil se prononcera sur les avenants.

4 - Crédits scolaires 2012. *Rapporteur : M. Jean-Marie KROPP, Adjoint.*

M. Jean-Marie KROPP, Adjoint, propose de reconduire le budget par élève pour l'année civile 2012, comprenant la subvention pour voyage scolaire ainsi que le montant alloué aux photocopies et aux cartouches d'encre.

Par ailleurs, il propose de se prononcer pour l'acquisition d'un meuble-bac complémentaire à l'école maternelle. L'école élémentaire "Les Roseaux" sollicite, quant à elle, un crédit de 810.- € pour l'achat de 2 séries de livres et l'installation d'un tableau blanc interactif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

- APPROUVE les crédits scolaires conformément au tableau ci-dessous.

COOPERATIVE SCOLAIRE										
N°	Classes	Elèves	Budget communal 22,- €/élève (a)	Subv.piscine 10,- €/élève (b)	Subv.normale 6,10 €/élève (c)	Frais direction (d)	Franchise postale (e)	Subvention voyage (f)	SOUS-TOTAL (g) c+d+e+f	TOTAUX a + b + g
1	Jean Bigot	24	528,00	240,00	146,40				146,40	914,40
	Subvention voyage 2012 (95,- €/élève)	24						2 280,00	2 280,00	2 280,00
2	Denis Weyer	25	550,00	250,00	152,50				152,50	952,50
3	Esther Weyer	25	550,00	250,00	152,50				152,50	952,50
4	Denis Brickert	25	550,00	250,00	152,50				152,50	952,50
	Frais de direction					76,23			76,23	76,23
	Franchise postale						45,00		45,00	45,00
	Dotation annuelle C.D.I.		250,00							250,00
	Solde budget PAC		113,00							113,00
	Sous-Total	99	2 541,00	990,00	603,90	76,23	45,00	2 280,00	3 005,13	6 536,13
1	Monique Leduc-Albrecht	20	440,00		122,00				122,00	562,00
2	Véronique Stuck	25	550,00		152,50				152,50	702,50
	Livres-cadeaux Noël 2012 (8,50 €/élève)	45	382,50							382,50
	Frais de direction					53,36			53,36	53,36
	Franchise postale						45,00		45,00	45,00
	Dotation C.D.I.		250,00							250,00
	Photocopieurs/cartouches		2 200,00							2 200,00
	Sous-total	45	3 822,50		274,50	53,36	45,00		372,86	4 195,36
	TOTAL	144	6 363,50	990,00	878,40	129,59	90,00	2 280,00	3 377,99	10 731,49

- DONNE son accord pour l'acquisition du meuble-bac pour 310.- € et de 2 séries de livres pour 810.- €.
- NE DONNE PAS suite à la demande d'achat d'un tableau blanc interactif.
- DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au budget 2012.

5 - Finances : décisions modificatives.

Rapporteur : M. Jean-Marie KROPP, Adjoint.

Afin d'ajuster les budgets primitifs de la Commune et du service "assainissement" suite aux diverses modifications suivantes :

- reversement du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources : + 80 112.- €
- modification de l'amortissement : 1 600.- €
- remboursement de cautions : 1 105.- €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- ADOPTE les décisions modificatives suivantes :

	Comptes débités	Montant	Comptes crédités	Montant
Budget Commune				
Dépenses			Recettes	
Prélèvement FNGIR	C.739116 prélèv. pour le FNGIR	80 112.00	C.7311 contributions directes	176 000.00
			C.748313 Dot +comp. TP	- 154 000.00
			C.7411 Dotation forfaitaire	- 14 902.00
			C.74121 Dotation solidarité rurale	8 566.00
			C.7788 Produits except. divers	5 000.00
	C.2315 Immobilisations en cours	-59 448.00	C.021 virement section fonctt	- 59 448.00
	C.023 virement section investissement	- 59 448.00		
Remboursement caution logement : 305 € chasse : 800 €	C.165 cautions logt vacant + chasse	1 105.00		
	C.2031 frais d'étude	- 1 105.00		
Budget assainissement				
Dépenses			Recettes	
Ajustement amortissement	C.6811 dotations aux amortissements	1 600.00		
	C.6152 entretien/biens immobiliers	-1 600.00		
	C.2315 installations, mat. & outillages	1 600.00	C.281532 amort.réseaux assainis.	1 600.00

6 - Contrats d'assurance des risques statutaires : adhésion.

M. le Maire rappelle :

- que la Commune a, par la délibération du 25 juillet 2011, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin de souscrire pour son compte, un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

M. le Maire expose :

- que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats de la consultation ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

D E C I D E :

Article 1 : d'accepter la proposition suivante :

Assureur : SHAM / SOFCAP

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2012

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

- les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :
Les risques assurés sont : décès / accident de service et maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique / incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) / maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) / maternité, adoption, paternité :
Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt maladie ordinaire à un taux de 4.08 %
- les agents titulaires et stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :
Les risques assurés sont : accident de service et maladie imputable au service / maladie grave / maternité + adoption + paternité / maladie ordinaire :
Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt maladie ordinaire à un taux de 0.80 %

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

7 - Personnel communal : création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe.

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 Modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU la réussite du concours d'adjoint technique 1^{ère} classe de Melle Sophie UMBDENSTOCK ;
- VU la délibération fixant le taux de promotion relatifs aux avancements de grade ;

M. le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe, pour permettre une évolution de carrière à agent qui a réussi l'examen correspondant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
D É C I D E, à l'unanimité :

- LA CRÉATION d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet, avec effet au 1^{er} janvier 2012.
- L'INSCRIPTION des crédits nécessaires au budget communal 2012.

8 - Restauration d'un immeuble ancien. Subvention communale.

M. Rémy HIRN, Conseiller Municipal, concerné par ce point, quitte la salle.

La Commission "maisons anciennes" du Conseil Général, dans sa séance du 25.11.2011, a examiné la demande d'aide financière du Département présentée par M. Rémy HIRN pour les travaux de conservation sur sa maison ancienne au 5, Rue Jeanne d'Arc, dont il est propriétaire.

La Commission a accordé à M. Rémy HIRN, une subvention de 4 000.- €, calculée sur un montant subventionnable maximum de 31 331.- €.

En conséquence, M. le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir allouer à l'intéressé, une participation financière complémentaire communale de 5 % du montant retenu par ladite Commission, soit la somme de 1 566.55 €.

Le crédit est prévu au C. 6574 du budget 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
adopte cette subvention, à l'unanimité.

9 - Indemnité de conseil au Receveur Municipal et indemnité forfaitaire de confection de documents budgétaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'arrêté interministériel du 16.12.1983 ;

VU la nomination de Mme Dominique LEBERRE, Receveur Municipal à compter du 1^{er} décembre 2011 ;

après avoir délibéré,

- DEMANDE le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.
- ALLOUE à Mme Dominique LEBERRE l'indemnité de Conseil au taux de 100 %, sur présentation par celle-ci du relevé détaillé des dépenses prises en compte pour le calcul de l'indemnité.
- ATTRIBUE, par ailleurs, l'indemnité forfaitaire de confection de documents budgétaires, soit la somme de 45.73 € par an. (Réf. Arrêté interministériel du 16.9.1983).

Date d'effet des dispositions ci-dessus : 1^{er} décembre 2011 et exercices suivants.

Crédits au C.6225 du budget.

10 - Divers.

- M. le Maire communique aux Conseillers les informations suivantes :
 - ✓ La rencontre des territoires de vie organisée par le Conseil Général du Haut-Rhin aura lieu le mercredi 14 décembre 2011 à 18h30 au collège de Ribeauvillé.
 - ✓ L'Amicale des Donneurs de Sang remercie la Commune pour la mise à disposition de la Salle des Fêtes.
 - ✓ La fête des personnes âgées a été une réussite, il remercie les membres du CCAS pour leur implication.
 - ✓ La Commune est le lauréat du concours "Vesta", primant ainsi le projet de maison des associations. Une aide de 2 000.- € sera versée.
 - ✓ M. André SCHNEIDER, Adjoint, prendra la Présidence du SIAEP Guémar-Illhaeusern à compter du 1^{er} janvier 2012.
- Mme Véronique RAPP, Conseillère Municipale, signale que le pont de l'Oberwald est bouché par des détritrus. M. Denis BRICKERT, Adjoint, contacte le Syndicat de la Fecht.

- M. Rémy HIRN, Conseiller Municipal, se renseigne sur le balayage des rues. Il est précisé qu'une entreprise est chargée du balayage des voies communales, mais que le kilométrage effectué dépend du chauffeur et de l'encombrement des routes. Les rues étroites et les impasses sont réalisées par les agents techniques.
- L'adjudication de bois a permis la vente de bois pour 7 090.- €.
- M. Germain UMBDENSTOCK, Conseiller Municipal, fait part de la plainte d'un riverain de la Rue des Serruriers, concernant le stationnement gênant.
- M. le Maire remercie les Conseillers pour leur travail tout au long de l'année et leur souhaite un Joyeux Noël et une Bonne Année 2012.
- M. André SCHNEIDER, Adjoint, se fait le porte parole des Conseillers et remercie M. le Maire pour sa disponibilité et son sens de l'humour, et lui adresse les meilleurs vœux pour 2012 à lui et à sa famille.
- La date de la prochaine séance du Conseil Municipal sera communiquée aux Conseillers par courrier, dans les meilleurs délais..

* * * * *

La séance est levée à 21 h 25.

* * * * *



République Française

VILLE de GUEMAR

* * * * *

PROCÈS - VERBAL des DELIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GUEMAR

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 12

Séance du 12 décembre 2011

L'an deux mil onze, le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de GUEMAR était réuni en séance ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de :

Monsieur Umberto STAMILE, Maire.

Étaient présents : MM André SCHNEIDER, Eric BEYSANG, Denis BRICKERT & Jean-Marie KROPP, Adjoint, MM Philippe BOSSERT, Rémy HIRN, Patrick RISCH, Christian THOMAS & Germain UMBDENSTOCK, Conseillers Municipaux, Mmes Claudine MESSA et Véronique RAPP, Conseillères Municipales.

Membres absents excusés : M. Jonathan KIENTZLER et Mme Véronique SIGWALT, Conseillère Municipale, (procuration à M. Eric BEYSANG, Adjoint).

Membre absent non excusé : M. Pierre BIGOT, Conseiller Municipal.

Secrétaire de la Séance : Mme Sylvie BENTZ, Secrétaire Générale de Mairie.

* * * * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 7 novembre 2011.
2. Subvention à l'école de Musique "Espérance".
3. Maison des associations : avenants au marché.
4. Crédits scolaires 2012.
5. Finances : décisions modificatives.
6. Contrat d'assurance garantissant les risques statutaires.
7. Personnel communal : changement de grade.
8. Indemnités du nouveau percepteur.
9. Restauration d'un immeuble ancien : subvention communale;
10. Divers.

* * * * *

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures, souhaite une cordiale bienvenue aux membres présents et propose d'ajouter un point à l'ordre du jour. En effet, la Musique Espérance a sollicité une subvention par courrier du 9 décembre 2011. Le Conseil donne son accord.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2011.

Le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2011 n'appelle pas d'observations de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

2 - Subvention à l'école de Musique Espérance.

M. Jonathan KIENZLER, Président de la Sté de Musique Espérance de Guémar, sollicite une subvention équivalente à l'aide accordée par le Conseil Général du Haut-Rhin, pour le fonctionnement de l'école de Musique.

VU la délibération n° 7 du 25 octobre 2010 approuvant le principe de subventionnement des associations guémariennes pour 2011,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
D É C I D E, à l'unanimité :

- DE VERSER la quote part pour l'aide annuelle soit 1 704.- €, à l'école de Musique.
- D'IMPUTER cette dépense sur le compte 6574 : subvention de fonctionnement aux associations, sur le budget 2011.

3 - Transformations et améliorations énergétiques de la Maison des associations : lot n° 4 - Plâtrerie.

Rapporteur : M. André SCHNEIDER, Adjoint.

M. André SCHNEIDER, Adjoint, expose que suite à la demande de la Région Alsace, il y a lieu de poser une membrane hydrorégulante dans les combles. De plus, il s'avère nécessaire de créer un local pour y installer le ventilateur double flux. Il en découle une plus value de 1 868.42 € et une moins value de 507.37 €.

L'avenant se chiffre alors à 1 361.06 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
D É C I D E, à l'unanimité :

- D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 du lot "plâtrerie" et tout document y afférent.

M. André SCHNEIDER présente également des photos de la charpente et signale qu'il sera nécessaire de renforcer certaines solives et une ferme avec des poutrelles UPN ou des poutres en bois. Lors de la prochaine séance, le Conseil se prononcera sur les avenants.

4 - Crédits scolaires 2012. *Rapporteur : M. Jean-Marie KROPP, Adjoint.*

M. Jean-Marie KROPP, Adjoint, propose de reconduire le budget par élève pour l'année civile 2012, comprenant la subvention pour voyage scolaire ainsi que le montant alloué aux photocopies et aux cartouches d'encre.

Par ailleurs, il propose de se prononcer pour l'acquisition d'un meuble-bac complémentaire à l'école maternelle. L'école élémentaire "Les Roseaux" sollicite, quant à elle, un crédit de 810.- € pour l'achat de 2 séries de livres et l'installation d'un tableau blanc interactif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

- APPROUVE les crédits scolaires conformément au tableau ci-dessous.

COOPERATIVE SCOLAIRE										
N°	Classes	Elèves	Budget communal 22,- €/élève (a)	Subv.piscine 10,- €/élève (b)	Subv.normale 6,10 €/élève (c)	Frais direction (d)	Franchise postale (e)	Subvention voyage (f)	SOUS-TOTAL (g) c+d+e+f	TOTAUX a + b + g
1	Jean Bigot	24	528,00	240,00	146,40				146,40	914,40
	Subvention voyage 2012 (95,- €/élève)	24						2 280,00	2 280,00	2 280,00
2	Denis Weyer	25	550,00	250,00	152,50				152,50	952,50
3	Esther Weyer	25	550,00	250,00	152,50				152,50	952,50
4	Denis Brickert	25	550,00	250,00	152,50				152,50	952,50
	Frais de direction					76,23			76,23	76,23
	Franchise postale						45,00		45,00	45,00
	Dotation annuelle C.D.I.		250,00							250,00
	Solde budget PAC		113,00							113,00
	Sous-Total	99	2 541,00	990,00	603,90	76,23	45,00	2 280,00	3 005,13	6 536,13
1	Monique Leduc-Albrecht	20	440,00		122,00				122,00	562,00
2	Véronique Stuck	25	550,00		152,50				152,50	702,50
	Livres-cadeaux Noël 2012 (8,50 €/élève)	45	382,50							382,50
	Frais de direction					53,36			53,36	53,36
	Franchise postale						45,00		45,00	45,00
	Dotation C.D.I.		250,00							250,00
	Photocopieurs/cartouches		2 200,00							2 200,00
	Sous-total	45	3 822,50		274,50	53,36	45,00		372,86	4 195,36
	TOTAL	144	6 363,50	990,00	878,40	129,59	90,00	2 280,00	3 377,99	10 731,49

- DONNE son accord pour l'acquisition du meuble-bac pour 310.- € et de 2 séries de livres pour 810.- €.
- NE DONNE PAS suite à la demande d'achat d'un tableau blanc interactif.
- DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au budget 2012.

5 - Finances : décisions modificatives.

Rapporteur : M. Jean-Marie KROPP, Adjoint.

Afin d'ajuster les budgets primitifs de la Commune et du service "assainissement" suite aux diverses modifications suivantes :

- reversement du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources : + 80 112.- €
- modification de l'amortissement : 1 600.- €
- remboursement de cautions : 1 105.- €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- ADOPTE les décisions modificatives suivantes :

	Comptes débités		Montant	Comptes crédités		Montant
Budget Commune						
Dépenses				Recettes		
Prélèvement FNGIR	C.739116 prélèv. pour le FNGIR	80 112.00		C.7311 contributions directes	176 000.00	
				C.748313 Dot +comp. TP	- 154 000.00	
				C.7411 Dotation forfaitaire	- 14 902.00	
				C.74121 Dotation solidarité rurale	8 566.00	
				C.7788 Produits except. divers	5 000.00	
	C.2315 Immobilisations en cours	-59 448.00		C.021 virement section fonctt	- 59 448.00	
	C.023 virement section investissement	- 59 448.00				
Remboursement caution logement : 305 € chasse : 800 €	C.165 cautions logt vacant + chasse	1 105.00				
	C.2031 frais d'étude	- 1 105.00				
Budget assainissement						
Dépenses				Recettes		
Ajustement amortissement	C.6811 dotations aux amortissements	1 600.00				
	C.6152 entretien/biens immobiliers	-1 600.00				
	C.2315 installations, mat. & outillages	1 600.00		C.281532 amort.réseaux assainis.	1 600.00	

6 - Contrats d'assurance des risques statutaires : adhésion.

M. le Maire rappelle :

- que la Commune a, par la délibération du 25 juillet 2011, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin de souscrire pour son compte, un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

M. le Maire expose :

- que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats de la consultation ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

D E C I D E :

Article 1 : d'accepter la proposition suivante :

Assureur : SHAM / SOFCAP

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2012

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

- les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :
Les risques assurés sont : décès / accident de service et maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique / incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) / maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) / maternité, adoption, paternité :
Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt maladie ordinaire à un taux de 4.08 %
- les agents titulaires et stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :
Les risques assurés sont : accident de service et maladie imputable au service / maladie grave / maternité + adoption + paternité / maladie ordinaire :
Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt maladie ordinaire à un taux de 0.80 %

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

7 - Personnel communal : création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe.

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 Modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU la réussite du concours d'adjoint technique 1^{ère} classe de Melle Sophie UMBDENSTOCK ;
- VU la délibération fixant le taux de promotion relatifs aux avancements de grade ;

M. le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe, pour permettre une évolution de carrière à agent qui a réussi l'examen correspondant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
D É C I D E, à l'unanimité :

- LA CRÉATION d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet, avec effet au 1^{er} janvier 2012.
- L'INSCRIPTION des crédits nécessaires au budget communal 2012.

8 - Restauration d'un immeuble ancien. Subvention communale.

M. Rémy HIRN, Conseiller Municipal, concerné par ce point, quitte la salle.

La Commission "maisons anciennes" du Conseil Général, dans sa séance du 25.11.2011, a examiné la demande d'aide financière du Département présentée par M. Rémy HIRN pour les travaux de conservation sur sa maison ancienne au 5, Rue Jeanne d'Arc, dont il est propriétaire.

La Commission a accordé à M. Rémy HIRN, une subvention de 4 000.- €, calculée sur un montant subventionnable maximum de 31 331.- €.

En conséquence, M. le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir allouer à l'intéressé, une participation financière complémentaire communale de 5 % du montant retenu par ladite Commission, soit la somme de 1 566.55 €.

Le crédit est prévu au C. 6574 du budget 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
adopte cette subvention, à l'unanimité.

9 - Indemnité de conseil au Receveur Municipal et indemnité forfaitaire de confection de documents budgétaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'arrêté interministériel du 16.12.1983 ;

VU la nomination de Mme Dominique LEBERRE, Receveur Municipal à compter du 1^{er} décembre 2011 ;

après avoir délibéré,

- DEMANDE le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.
- ALLOUE à Mme Dominique LEBERRE l'indemnité de Conseil au taux de 100 %, sur présentation par celle-ci du relevé détaillé des dépenses prises en compte pour le calcul de l'indemnité.
- ATTRIBUE, par ailleurs, l'indemnité forfaitaire de confection de documents budgétaires, soit la somme de 45.73 € par an. (Réf. Arrêté interministériel du 16.9.1983).

Date d'effet des dispositions ci-dessus : 1^{er} décembre 2011 et exercices suivants.

Crédits au C.6225 du budget.

10 - Divers.

- M. le Maire communique aux Conseillers les informations suivantes :
 - ✓ La rencontre des territoires de vie organisée par le Conseil Général du Haut-Rhin aura lieu le mercredi 14 décembre 2011 à 18h30 au collège de Ribeauvillé.
 - ✓ L'Amicale des Donneurs de Sang remercie la Commune pour la mise à disposition de la Salle des Fêtes.
 - ✓ La fête des personnes âgées a été une réussite, il remercie les membres du CCAS pour leur implication.
 - ✓ La Commune est le lauréat du concours "Vesta", primant ainsi le projet de maison des associations. Une aide de 2 000.- € sera versée.
 - ✓ M. André SCHNEIDER, Adjoint, prendra la Présidence du SIAEP Guémar-Illhaeusern à compter du 1^{er} janvier 2012.
- Mme Véronique RAPP, Conseillère Municipale, signale que le pont de l'Oberwald est bouché par des détritrus. M. Denis BRICKERT, Adjoint, contacte le Syndicat de la Fecht.

- M. Rémy HIRN, Conseiller Municipal, se renseigne sur le balayage des rues. Il est précisé qu'une entreprise est chargée du balayage des voies communales, mais que le kilométrage effectué dépend du chauffeur et de l'encombrement des routes. Les rues étroites et les impasses sont réalisées par les agents techniques.
- L'adjudication de bois a permis la vente de bois pour 7 090.- €.
- M. Germain UMBDENSTOCK, Conseiller Municipal, fait part de la plainte d'un riverain de la Rue des Serruriers, concernant le stationnement gênant.
- M. le Maire remercie les Conseillers pour leur travail tout au long de l'année et leur souhaite un Joyeux Noël et une Bonne Année 2012.
- M. André SCHNEIDER, Adjoint, se fait le porte parole des Conseillers et remercie M. le Maire pour sa disponibilité et son sens de l'humour, et lui adresse les meilleurs vœux pour 2012 à lui et à sa famille.
- La date de la prochaine séance du Conseil Municipal sera communiquée aux Conseillers par courrier, dans les meilleurs délais..

* * * * *

La séance est levée à 21 h 25.

* * * * *



République Française

VILLE de GUEMAR

* * * * *

PROCÈS - VERBAL des DELIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GUEMAR

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 12

Séance du 12 décembre 2011

L'an deux mil onze, le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de GUEMAR était réuni en séance ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de :

Monsieur Umberto STAMILE, Maire.

Étaient présents : MM André SCHNEIDER, Eric BEYSANG, Denis BRICKERT & Jean-Marie KROPP, Adjoints, MM Philippe BOSSERT, Rémy HIRN, Patrick RISCH, Christian THOMAS & Germain UMBDENSTOCK, Conseillers Municipaux, Mmes Claudine MESSA et Véronique RAPP, Conseillères Municipales.

Membres absents excusés : M. Jonathan KIENTZLER et Mme Véronique SIGWALT, Conseillère Municipale, (procuration à M. Eric BEYSANG, Adjoint).

Membre absent non excusé : M. Pierre BIGOT, Conseiller Municipal.

Secrétaire de la Séance : Mme Sylvie BENTZ, Secrétaire Générale de Mairie.

* * * * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 7 novembre 2011.
2. Subvention à l'école de Musique "Espérance".
3. Maison des associations : avenants au marché.
4. Crédits scolaires 2012.
5. Finances : décisions modificatives.
6. Contrat d'assurance garantissant les risques statutaires.
7. Personnel communal : changement de grade.
8. Indemnités du nouveau percepteur.
9. Restauration d'un immeuble ancien : subvention communale;
10. Divers.

* * * * *

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures, souhaite une cordiale bienvenue aux membres présents et propose d'ajouter un point à l'ordre du jour. En effet, la Musique Espérance a sollicité une subvention par courrier du 9 décembre 2011. Le Conseil donne son accord.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2011.

Le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2011 n'appelle pas d'observations de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

2 - Subvention à l'école de Musique Espérance.

M. Jonathan KIENZLER, Président de la Sté de Musique Espérance de Guémar, sollicite une subvention équivalente à l'aide accordée par le Conseil Général du Haut-Rhin, pour le fonctionnement de l'école de Musique.

VU la délibération n° 7 du 25 octobre 2010 approuvant le principe de subventionnement des associations guémariennes pour 2011,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
D É C I D E, à l'unanimité :

- DE VERSER la quote part pour l'aide annuelle soit 1 704.- €, à l'école de Musique.
- D'IMPUTER cette dépense sur le compte 6574 : subvention de fonctionnement aux associations, sur le budget 2011.

3 - Transformations et améliorations énergétiques de la Maison des associations : lot n° 4 - Plâtrerie.

Rapporteur : M. André SCHNEIDER, Adjoint.

M. André SCHNEIDER, Adjoint, expose que suite à la demande de la Région Alsace, il y a lieu de poser une membrane hydrorégulante dans les combles. De plus, il s'avère nécessaire de créer un local pour y installer le ventilateur double flux. Il en découle une plus value de 1 868.42 € et une moins value de 507.37 €.

L'avenant se chiffre alors à 1 361.06 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
D É C I D E, à l'unanimité :

- D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 du lot "plâtrerie" et tout document y afférent.

M. André SCHNEIDER présente également des photos de la charpente et signale qu'il sera nécessaire de renforcer certaines solives et une ferme avec des poutrelles UPN ou des poutres en bois. Lors de la prochaine séance, le Conseil se prononcera sur les avenants.

4 - Crédits scolaires 2012. *Rapporteur : M. Jean-Marie KROPP, Adjoint.*

M. Jean-Marie KROPP, Adjoint, propose de reconduire le budget par élève pour l'année civile 2012, comprenant la subvention pour voyage scolaire ainsi que le montant alloué aux photocopies et aux cartouches d'encre.

Par ailleurs, il propose de se prononcer pour l'acquisition d'un meuble-bac complémentaire à l'école maternelle. L'école élémentaire "Les Roseaux" sollicite, quant à elle, un crédit de 810.- € pour l'achat de 2 séries de livres et l'installation d'un tableau blanc interactif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

- APPROUVE les crédits scolaires conformément au tableau ci-dessous.

COOPERATIVE SCOLAIRE										
N°	Classes	Elèves	Budget communal 22,- €/élève (a)	Subv.piscine 10,- €/élève (b)	Subv.normale 6,10 €/élève (c)	Frais direction (d)	Franchise postale (e)	Subvention voyage (f)	SOUS-TOTAL (g) c+d+e+f	TOTAUX a + b + g
1	Jean Bigot	24	528,00	240,00	146,40				146,40	914,40
	Subvention voyage 2012 (95,- €/élève)	24						2 280,00	2 280,00	2 280,00
2	Denis Weyer	25	550,00	250,00	152,50				152,50	952,50
3	Esther Weyer	25	550,00	250,00	152,50				152,50	952,50
4	Denis Brickert	25	550,00	250,00	152,50				152,50	952,50
	Frais de direction					76,23			76,23	76,23
	Franchise postale						45,00		45,00	45,00
	Dotation annuelle C.D.I.		250,00							250,00
	Solde budget PAC		113,00							113,00
	Sous-Total	99	2 541,00	990,00	603,90	76,23	45,00	2 280,00	3 005,13	6 536,13
1	Monique Leduc-Albrecht	20	440,00		122,00				122,00	562,00
2	Véronique Stuck	25	550,00		152,50				152,50	702,50
	Livres-cadeaux Noël 2012 (8,50 €/élève)	45	382,50							382,50
	Frais de direction					53,36			53,36	53,36
	Franchise postale						45,00		45,00	45,00
	Dotation C.D.I.		250,00							250,00
	Photocopieurs/cartouches		2 200,00							2 200,00
	Sous-total	45	3 822,50		274,50	53,36	45,00		372,86	4 195,36
	TOTAL	144	6 363,50	990,00	878,40	129,59	90,00	2 280,00	3 377,99	10 731,49

- DONNE son accord pour l'acquisition du meuble-bac pour 310.- € et de 2 séries de livres pour 810.- €.
- NE DONNE PAS suite à la demande d'achat d'un tableau blanc interactif.
- DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au budget 2012.

5 - Finances : décisions modificatives.

Rapporteur : M. Jean-Marie KROPP, Adjoint.

Afin d'ajuster les budgets primitifs de la Commune et du service "assainissement" suite aux diverses modifications suivantes :

- reversement du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources : + 80 112.- €
- modification de l'amortissement : 1 600.- €
- remboursement de cautions : 1 105.- €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- ADOPTE les décisions modificatives suivantes :

	Comptes débités	Montant	Comptes crédités	Montant
Budget Commune				
Dépenses			Recettes	
Prélèvement FNGIR	C.739116 prélèv. pour le FNGIR	80 112.00	C.7311 contributions directes	176 000.00
			C.748313 Dot +comp. TP	- 154 000.00
			C.7411 Dotation forfaitaire	- 14 902.00
			C.74121 Dotation solidarité rurale	8 566.00
			C.7788 Produits except. divers	5 000.00
	C.2315 Immobilisations en cours	-59 448.00	C.021 virement section fonctt	- 59 448.00
	C.023 virement section investissement	- 59 448.00		
Remboursement caution logement : 305 € chasse : 800 €	C.165 cautions logt vacant + chasse	1 105.00		
	C.2031 frais d'étude	- 1 105.00		
Budget assainissement				
Dépenses			Recettes	
Ajustement amortissement	C.6811 dotations aux amortissements	1 600.00		
	C.6152 entretien/biens immobiliers	-1 600.00		
	C.2315 installations, mat. & outillages	1 600.00	C.281532 amort.réseaux assainis.	1 600.00

6 - Contrats d'assurance des risques statutaires : adhésion.

M. le Maire rappelle :

- que la Commune a, par la délibération du 25 juillet 2011, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin de souscrire pour son compte, un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

M. le Maire expose :

- que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats de la consultation ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

D E C I D E :

Article 1 : d'accepter la proposition suivante :

Assureur : SHAM / SOFCAP

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2012

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

- les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :
Les risques assurés sont : décès / accident de service et maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique / incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) / maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) / maternité, adoption, paternité :
Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt maladie ordinaire à un taux de 4.08 %
- les agents titulaires et stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :
Les risques assurés sont : accident de service et maladie imputable au service / maladie grave / maternité + adoption + paternité / maladie ordinaire :
Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt maladie ordinaire à un taux de 0.80 %

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

7 - Personnel communal : création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe.

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 Modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU la réussite du concours d'adjoint technique 1^{ère} classe de Melle Sophie UMBDENSTOCK ;
- VU la délibération fixant le taux de promotion relatifs aux avancements de grade ;

M. le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe, pour permettre une évolution de carrière à agent qui a réussi l'examen correspondant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
D É C I D E, à l'unanimité :

- LA CRÉATION d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet, avec effet au 1^{er} janvier 2012.
- L'INSCRIPTION des crédits nécessaires au budget communal 2012.

8 - Restauration d'un immeuble ancien. Subvention communale.

M. Rémy HIRN, Conseiller Municipal, concerné par ce point, quitte la salle.

La Commission "maisons anciennes" du Conseil Général, dans sa séance du 25.11.2011, a examiné la demande d'aide financière du Département présentée par M. Rémy HIRN pour les travaux de conservation sur sa maison ancienne au 5, Rue Jeanne d'Arc, dont il est propriétaire.

La Commission a accordé à M. Rémy HIRN, une subvention de 4 000.- €, calculée sur un montant subventionnable maximum de 31 331.- €.

En conséquence, M. le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir allouer à l'intéressé, une participation financière complémentaire communale de 5 % du montant retenu par ladite Commission, soit la somme de 1 566.55 €.

Le crédit est prévu au C. 6574 du budget 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
adopte cette subvention, à l'unanimité.

9 - Indemnité de conseil au Receveur Municipal et indemnité forfaitaire de confection de documents budgétaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'arrêté interministériel du 16.12.1983 ;

VU la nomination de Mme Dominique LEBERRE, Receveur Municipal à compter du 1^{er} décembre 2011 ;

après avoir délibéré,

- DEMANDE le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.
- ALLOUE à Mme Dominique LEBERRE l'indemnité de Conseil au taux de 100 %, sur présentation par celle-ci du relevé détaillé des dépenses prises en compte pour le calcul de l'indemnité.
- ATTRIBUE, par ailleurs, l'indemnité forfaitaire de confection de documents budgétaires, soit la somme de 45.73 € par an. (Réf. Arrêté interministériel du 16.9.1983).

Date d'effet des dispositions ci-dessus : 1^{er} décembre 2011 et exercices suivants.

Crédits au C.6225 du budget.

10 - Divers.

- M. le Maire communique aux Conseillers les informations suivantes :
 - ✓ La rencontre des territoires de vie organisée par le Conseil Général du Haut-Rhin aura lieu le mercredi 14 décembre 2011 à 18h30 au collège de Ribeauvillé.
 - ✓ L'Amicale des Donneurs de Sang remercie la Commune pour la mise à disposition de la Salle des Fêtes.
 - ✓ La fête des personnes âgées a été une réussite, il remercie les membres du CCAS pour leur implication.
 - ✓ La Commune est le lauréat du concours "Vesta", primant ainsi le projet de maison des associations. Une aide de 2 000.- € sera versée.
 - ✓ M. André SCHNEIDER, Adjoint, prendra la Présidence du SIAEP Guémar-Illhausern à compter du 1^{er} janvier 2012.
- Mme Véronique RAPP, Conseillère Municipale, signale que le pont de l'Oberwald est bouché par des détritrus. M. Denis BRICKERT, Adjoint, contacte le Syndicat de la Fecht.

- M. Rémy HIRN, Conseiller Municipal, se renseigne sur le balayage des rues. Il est précisé qu'une entreprise est chargée du balayage des voies communales, mais que le kilométrage effectué dépend du chauffeur et de l'encombrement des routes. Les rues étroites et les impasses sont réalisées par les agents techniques.
- L'adjudication de bois a permis la vente de bois pour 7 090.- €.
- M. Germain UMBDENSTOCK, Conseiller Municipal, fait part de la plainte d'un riverain de la Rue des Serruriers, concernant le stationnement gênant.
- M. le Maire remercie les Conseillers pour leur travail tout au long de l'année et leur souhaite un Joyeux Noël et une Bonne Année 2012.
- M. André SCHNEIDER, Adjoint, se fait le porte parole des Conseillers et remercie M. le Maire pour sa disponibilité et son sens de l'humour, et lui adresse les meilleurs vœux pour 2012 à lui et à sa famille.
- La date de la prochaine séance du Conseil Municipal sera communiquée aux Conseillers par courrier, dans les meilleurs délais..

* * * * *

La séance est levée à 21 h 25.

* * * * *



République Française

VILLE de GUEMAR

* * * * *

PROCÈS - VERBAL des DELIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GUEMAR

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 12

Séance du 12 décembre 2011

L'an deux mil onze, le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de GUEMAR était réuni en séance ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de :

Monsieur Umberto STAMILE, Maire.

Étaient présents : MM André SCHNEIDER, Eric BEYSANG, Denis BRICKERT & Jean-Marie KROPP, Adjoints, MM Philippe BOSSERT, Rémy HIRN, Patrick RISCH, Christian THOMAS & Germain UMBDENSTOCK, Conseillers Municipaux, Mmes Claudine MESSA et Véronique RAPP, Conseillères Municipales.

Membres absents excusés : M. Jonathan KIENTZLER et Mme Véronique SIGWALT, Conseillère Municipale, (procuration à M. Eric BEYSANG, Adjoint).

Membre absent non excusé : M. Pierre BIGOT, Conseiller Municipal.

Secrétaire de la Séance : Mme Sylvie BENTZ, Secrétaire Générale de Mairie.

* * * * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 7 novembre 2011.
2. Subvention à l'école de Musique "Espérance".
3. Maison des associations : avenants au marché.
4. Crédits scolaires 2012.
5. Finances : décisions modificatives.
6. Contrat d'assurance garantissant les risques statutaires.
7. Personnel communal : changement de grade.
8. Indemnités du nouveau percepteur.
9. Restauration d'un immeuble ancien : subvention communale;
10. Divers.

* * * * *

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures, souhaite une cordiale bienvenue aux membres présents et propose d'ajouter un point à l'ordre du jour. En effet, la Musique Espérance a sollicité une subvention par courrier du 9 décembre 2011. Le Conseil donne son accord.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2011.

Le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2011 n'appelle pas d'observations de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

2 - Subvention à l'école de Musique Espérance.

M. Jonathan KIENZLER, Président de la Sté de Musique Espérance de Guémar, sollicite une subvention équivalente à l'aide accordée par le Conseil Général du Haut-Rhin, pour le fonctionnement de l'école de Musique.

VU la délibération n° 7 du 25 octobre 2010 approuvant le principe de subventionnement des associations guémariennes pour 2011,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
D É C I D E, à l'unanimité :

- DE VERSER la quote part pour l'aide annuelle soit 1 704.- €, à l'école de Musique.
- D'IMPUTER cette dépense sur le compte 6574 : subvention de fonctionnement aux associations, sur le budget 2011.

3 - Transformations et améliorations énergétiques de la Maison des associations : lot n° 4 - Plâtrerie.

Rapporteur : M. André SCHNEIDER, Adjoint.

M. André SCHNEIDER, Adjoint, expose que suite à la demande de la Région Alsace, il y a lieu de poser une membrane hydrorégulante dans les combles. De plus, il s'avère nécessaire de créer un local pour y installer le ventilateur double flux. Il en découle une plus value de 1 868.42 € et une moins value de 507.37 €.

L'avenant se chiffre alors à 1 361.06 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
D É C I D E, à l'unanimité :

- D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 du lot "plâtrerie" et tout document y afférent.

M. André SCHNEIDER présente également des photos de la charpente et signale qu'il sera nécessaire de renforcer certaines solives et une ferme avec des poutrelles UPN ou des poutres en bois. Lors de la prochaine séance, le Conseil se prononcera sur les avenants.

4 - Crédits scolaires 2012. *Rapporteur : M. Jean-Marie KROPP, Adjoint.*

M. Jean-Marie KROPP, Adjoint, propose de reconduire le budget par élève pour l'année civile 2012, comprenant la subvention pour voyage scolaire ainsi que le montant alloué aux photocopies et aux cartouches d'encre.

Par ailleurs, il propose de se prononcer pour l'acquisition d'un meuble-bac complémentaire à l'école maternelle. L'école élémentaire "Les Roseaux" sollicite, quant à elle, un crédit de 810.- € pour l'achat de 2 séries de livres et l'installation d'un tableau blanc interactif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

- APPROUVE les crédits scolaires conformément au tableau ci-dessous.

COOPERATIVE SCOLAIRE										
N°	Classes	Elèves	Budget communal 22,- €/élève (a)	Subv.piscine 10,- €/élève (b)	Subv.normale 6,10 €/élève (c)	Frais direction (d)	Franchise postale (e)	Subvention voyage (f)	SOUS-TOTAL (g) c+d+e+f	TOTAUX a + b + g
1	Jean Bigot	24	528,00	240,00	146,40				146,40	914,40
	Subvention voyage 2012 (95,- €/élève)	24						2 280,00	2 280,00	2 280,00
2	Denis Weyer	25	550,00	250,00	152,50				152,50	952,50
3	Esther Weyer	25	550,00	250,00	152,50				152,50	952,50
4	Denis Brickert	25	550,00	250,00	152,50				152,50	952,50
	Frais de direction					76,23			76,23	76,23
	Franchise postale						45,00		45,00	45,00
	Dotation annuelle C.D.I.		250,00							250,00
	Solde budget PAC		113,00							113,00
	Sous-Total	99	2 541,00	990,00	603,90	76,23	45,00	2 280,00	3 005,13	6 536,13
1	Monique Leduc-Albrecht	20	440,00		122,00				122,00	562,00
2	Véronique Stuck	25	550,00		152,50				152,50	702,50
	Livres-cadeaux Noël 2012 (8,50 €/élève)	45	382,50							382,50
	Frais de direction					53,36			53,36	53,36
	Franchise postale						45,00		45,00	45,00
	Dotation C.D.I.		250,00							250,00
	Photocopieurs/cartouches		2 200,00							2 200,00
	Sous-total	45	3 822,50		274,50	53,36	45,00		372,86	4 195,36
	TOTAL	144	6 363,50	990,00	878,40	129,59	90,00	2 280,00	3 377,99	10 731,49

- DONNE son accord pour l'acquisition du meuble-bac pour 310.- € et de 2 séries de livres pour 810.- €.
- NE DONNE PAS suite à la demande d'achat d'un tableau blanc interactif.
- DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au budget 2012.

5 - Finances : décisions modificatives.

Rapporteur : M. Jean-Marie KROPP, Adjoint.

Afin d'ajuster les budgets primitifs de la Commune et du service "assainissement" suite aux diverses modifications suivantes :

- reversement du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources : + 80 112.- €
- modification de l'amortissement : 1 600.- €
- remboursement de cautions : 1 105.- €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- ADOPTE les décisions modificatives suivantes :

	Comptes débités	Montant	Comptes crédités	Montant
Budget Commune				
Dépenses			Recettes	
Prélèvement FNGIR	C.739116 prélèv. pour le FNGIR	80 112.00	C.7311 contributions directes	176 000.00
			C.748313 Dot +comp. TP	- 154 000.00
			C.7411 Dotation forfaitaire	- 14 902.00
			C.74121 Dotation solidarité rurale	8 566.00
			C.7788 Produits except. divers	5 000.00
	C.2315 Immobilisations en cours	-59 448.00	C.021 virement section fonctt	- 59 448.00
	C.023 virement section investissement	- 59 448.00		
Remboursement caution logement : 305 € chasse : 800 €	C.165 cautions logt vacant + chasse C.2031 frais d'étude	1 105.00 - 1 105.00		

Budget assainissement				
Dépenses			Recettes	
Ajustement amortissement	C.6811 dotations aux amortissements	1 600.00		
	C.6152 entretien/biens immobiliers	-1 600.00		
	C.2315 installations, mat. & outillages	1 600.00	C.281532 amort.réseaux assainis.	1 600.00

6 - Contrats d'assurance des risques statutaires : adhésion.

M. le Maire rappelle :

- que la Commune a, par la délibération du 25 juillet 2011, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin de souscrire pour son compte, un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

M. le Maire expose :

- que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats de la consultation ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

D E C I D E :

Article 1 : d'accepter la proposition suivante :

Assureur : SHAM / SOFCAP

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2012

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

- les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :
Les risques assurés sont : décès / accident de service et maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique / incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) / maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) / maternité, adoption, paternité :
Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt maladie ordinaire à un taux de 4.08 %
- les agents titulaires et stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :
Les risques assurés sont : accident de service et maladie imputable au service / maladie grave / maternité + adoption + paternité / maladie ordinaire :
Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt maladie ordinaire à un taux de 0.80 %

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

7 - Personnel communal : création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe.

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 Modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU la réussite du concours d'adjoint technique 1^{ère} classe de Melle Sophie UMBDENSTOCK ;
- VU la délibération fixant le taux de promotion relatifs aux avancements de grade ;

M. le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe, pour permettre une évolution de carrière à agent qui a réussi l'examen correspondant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
D É C I D E, à l'unanimité :

- LA CRÉATION d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet, avec effet au 1^{er} janvier 2012.
- L'INSCRIPTION des crédits nécessaires au budget communal 2012.

8 - Restauration d'un immeuble ancien. Subvention communale.

M. Rémy HIRN, Conseiller Municipal, concerné par ce point, quitte la salle.

La Commission "maisons anciennes" du Conseil Général, dans sa séance du 25.11.2011, a examiné la demande d'aide financière du Département présentée par M. Rémy HIRN pour les travaux de conservation sur sa maison ancienne au 5, Rue Jeanne d'Arc, dont il est propriétaire.

La Commission a accordé à M. Rémy HIRN, une subvention de 4 000.- €, calculée sur un montant subventionnable maximum de 31 331.- €.

En conséquence, M. le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir allouer à l'intéressé, une participation financière complémentaire communale de 5 % du montant retenu par ladite Commission, soit la somme de 1 566.55 €.

Le crédit est prévu au C. 6574 du budget 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
adopte cette subvention, à l'unanimité.

9 - Indemnité de conseil au Receveur Municipal et indemnité forfaitaire de confection de documents budgétaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'arrêté interministériel du 16.12.1983 ;

VU la nomination de Mme Dominique LEBERRE, Receveur Municipal à compter du 1^{er} décembre 2011 ;

après avoir délibéré,

- DEMANDE le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.
- ALLOUE à Mme Dominique LEBERRE l'indemnité de Conseil au taux de 100 %, sur présentation par celle-ci du relevé détaillé des dépenses prises en compte pour le calcul de l'indemnité.
- ATTRIBUE, par ailleurs, l'indemnité forfaitaire de confection de documents budgétaires, soit la somme de 45.73 € par an. (Réf. Arrêté interministériel du 16.9.1983).

Date d'effet des dispositions ci-dessus : 1^{er} décembre 2011 et exercices suivants.

Crédits au C.6225 du budget.

10 - Divers.

- M. le Maire communique aux Conseillers les informations suivantes :
 - ✓ La rencontre des territoires de vie organisée par le Conseil Général du Haut-Rhin aura lieu le mercredi 14 décembre 2011 à 18h30 au collège de Ribeauvillé.
 - ✓ L'Amicale des Donneurs de Sang remercie la Commune pour la mise à disposition de la Salle des Fêtes.
 - ✓ La fête des personnes âgées a été une réussite, il remercie les membres du CCAS pour leur implication.
 - ✓ La Commune est le lauréat du concours "Vesta", primant ainsi le projet de maison des associations. Une aide de 2 000.- € sera versée.
 - ✓ M. André SCHNEIDER, Adjoint, prendra la Présidence du SIAEP Guémar-Illhaeusern à compter du 1^{er} janvier 2012.
- Mme Véronique RAPP, Conseillère Municipale, signale que le pont de l'Oberwald est bouché par des détritrus. M. Denis BRICKERT, Adjoint, contacte le Syndicat de la Fecht.

- M. Rémy HIRN, Conseiller Municipal, se renseigne sur le balayage des rues. Il est précisé qu'une entreprise est chargée du balayage des voies communales, mais que le kilométrage effectué dépend du chauffeur et de l'encombrement des routes. Les rues étroites et les impasses sont réalisées par les agents techniques.
- L'adjudication de bois a permis la vente de bois pour 7 090.- €.
- M. Germain UMBDENSTOCK, Conseiller Municipal, fait part de la plainte d'un riverain de la Rue des Serruriers, concernant le stationnement gênant.
- M. le Maire remercie les Conseillers pour leur travail tout au long de l'année et leur souhaite un Joyeux Noël et une Bonne Année 2012.
- M. André SCHNEIDER, Adjoint, se fait le porte parole des Conseillers et remercie M. le Maire pour sa disponibilité et son sens de l'humour, et lui adresse les meilleurs vœux pour 2012 à lui et à sa famille.
- La date de la prochaine séance du Conseil Municipal sera communiquée aux Conseillers par courrier, dans les meilleurs délais..

* * * * *

La séance est levée à 21 h 25.

* * * * *



République Française

VILLE de GUEMAR

* * * * *

PROCÈS - VERBAL des DELIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GUEMAR

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 12

Séance du 12 décembre 2011

L'an deux mil onze, le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de GUEMAR était réuni en séance ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de :

Monsieur Umberto STAMILE, Maire.

Étaient présents : MM André SCHNEIDER, Eric BEYSANG, Denis BRICKERT & Jean-Marie KROPP, Adjoints, MM Philippe BOSSERT, Rémy HIRN, Patrick RISCH, Christian THOMAS & Germain UMBDENSTOCK, Conseillers Municipaux, Mmes Claudine MESSA et Véronique RAPP, Conseillères Municipales.

Membres absents excusés : M. Jonathan KIENTZLER et Mme Véronique SIGWALT, Conseillère Municipale, (procuration à M. Eric BEYSANG, Adjoint).

Membre absent non excusé : M. Pierre BIGOT, Conseiller Municipal.

Secrétaire de la Séance : Mme Sylvie BENTZ, Secrétaire Générale de Mairie.

* * * * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 7 novembre 2011.
2. Subvention à l'école de Musique "Espérance".
3. Maison des associations : avenants au marché.
4. Crédits scolaires 2012.
5. Finances : décisions modificatives.
6. Contrat d'assurance garantissant les risques statutaires.
7. Personnel communal : changement de grade.
8. Indemnités du nouveau percepteur.
9. Restauration d'un immeuble ancien : subvention communale;
10. Divers.

* * * * *

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures, souhaite une cordiale bienvenue aux membres présents et propose d'ajouter un point à l'ordre du jour. En effet, la Musique Espérance a sollicité une subvention par courrier du 9 décembre 2011. Le Conseil donne son accord.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2011.

Le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2011 n'appelle pas d'observations de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

2 - Subvention à l'école de Musique Espérance.

M. Jonathan KIENZLER, Président de la Sté de Musique Espérance de Guémar, sollicite une subvention équivalente à l'aide accordée par le Conseil Général du Haut-Rhin, pour le fonctionnement de l'école de Musique.

VU la délibération n° 7 du 25 octobre 2010 approuvant le principe de subventionnement des associations guémariennes pour 2011,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
D É C I D E, à l'unanimité :

- DE VERSER la quote part pour l'aide annuelle soit 1 704.- €, à l'école de Musique.
- D'IMPUTER cette dépense sur le compte 6574 : subvention de fonctionnement aux associations, sur le budget 2011.

3 - Transformations et améliorations énergétiques de la Maison des associations : lot n° 4 - Plâtrerie.

Rapporteur : M. André SCHNEIDER, Adjoint.

M. André SCHNEIDER, Adjoint, expose que suite à la demande de la Région Alsace, il y a lieu de poser une membrane hydrorégulante dans les combles. De plus, il s'avère nécessaire de créer un local pour y installer le ventilateur double flux. Il en découle une plus value de 1 868.42 € et une moins value de 507.37 €.

L'avenant se chiffre alors à 1 361.06 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
D É C I D E, à l'unanimité :

- D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 du lot "plâtrerie" et tout document y afférent.

M. André SCHNEIDER présente également des photos de la charpente et signale qu'il sera nécessaire de renforcer certaines solives et une ferme avec des poutrelles UPN ou des poutres en bois. Lors de la prochaine séance, le Conseil se prononcera sur les avenants.

4 - Crédits scolaires 2012. *Rapporteur : M. Jean-Marie KROPP, Adjoint.*

M. Jean-Marie KROPP, Adjoint, propose de reconduire le budget par élève pour l'année civile 2012, comprenant la subvention pour voyage scolaire ainsi que le montant alloué aux photocopies et aux cartouches d'encre.

Par ailleurs, il propose de se prononcer pour l'acquisition d'un meuble-bac complémentaire à l'école maternelle. L'école élémentaire "Les Roseaux" sollicite, quant à elle, un crédit de 810.- € pour l'achat de 2 séries de livres et l'installation d'un tableau blanc interactif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

- APPROUVE les crédits scolaires conformément au tableau ci-dessous.

COOPERATIVE SCOLAIRE										
N°	Classes	Elèves	Budget communal 22,- €/élève (a)	Subv.piscine 10,- €/élève (b)	Subv.normale 6,10 €/élève (c)	Frais direction (d)	Franchise postale (e)	Subvention voyage (f)	SOUS-TOTAL (g) c+d+e+f	TOTAUX a + b + g
1	Jean Bigot	24	528,00	240,00	146,40				146,40	914,40
	Subvention voyage 2012 (95,- €/élève)	24						2 280,00	2 280,00	2 280,00
2	Denis Weyer	25	550,00	250,00	152,50				152,50	952,50
3	Esther Weyer	25	550,00	250,00	152,50				152,50	952,50
4	Denis Brickert	25	550,00	250,00	152,50				152,50	952,50
	Frais de direction					76,23			76,23	76,23
	Franchise postale						45,00		45,00	45,00
	Dotation annuelle C.D.I.		250,00							250,00
	Solde budget PAC		113,00							113,00
	Sous-Total	99	2 541,00	990,00	603,90	76,23	45,00	2 280,00	3 005,13	6 536,13
1	Monique Leduc-Albrecht	20	440,00		122,00				122,00	562,00
2	Véronique Stuck	25	550,00		152,50				152,50	702,50
	Livres-cadeaux Noël 2012 (8,50 €/élève)	45	382,50							382,50
	Frais de direction					53,36			53,36	53,36
	Franchise postale						45,00		45,00	45,00
	Dotation C.D.I.		250,00							250,00
	Photocopieurs/cartouches		2 200,00							2 200,00
	Sous-total	45	3 822,50		274,50	53,36	45,00		372,86	4 195,36
	TOTAL	144	6 363,50	990,00	878,40	129,59	90,00	2 280,00	3 377,99	10 731,49

- DONNE son accord pour l'acquisition du meuble-bac pour 310.- € et de 2 séries de livres pour 810.- €.
- NE DONNE PAS suite à la demande d'achat d'un tableau blanc interactif.
- DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au budget 2012.

5 - Finances : décisions modificatives.

Rapporteur : M. Jean-Marie KROPP, Adjoint.

Afin d'ajuster les budgets primitifs de la Commune et du service "assainissement" suite aux diverses modifications suivantes :

- reversement du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources : + 80 112.- €
- modification de l'amortissement : 1 600.- €
- remboursement de cautions : 1 105.- €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- ADOPTE les décisions modificatives suivantes :

	Comptes débités	Montant	Comptes crédités	Montant
Budget Commune				
Dépenses			Recettes	
Prélèvement FNGIR	C.739116 prélèv. pour le FNGIR	80 112.00	C.7311 contributions directes	176 000.00
			C.748313 Dot +comp. TP	- 154 000.00
			C.7411 Dotation forfaitaire	- 14 902.00
			C.74121 Dotation solidarité rurale	8 566.00
			C.7788 Produits except. divers	5 000.00
	C.2315 Immobilisations en cours	-59 448.00	C.021 virement section fonctt	- 59 448.00
	C.023 virement section investissement	- 59 448.00		
Remboursement caution logement : 305 € chasse : 800 €	C.165 cautions logt vacant + chasse	1 105.00		
	C.2031 frais d'étude	- 1 105.00		
Budget assainissement				
Dépenses			Recettes	
Ajustement amortissement	C.6811 dotations aux amortissements	1 600.00		
	C.6152 entretien/biens immobiliers	-1 600.00		
	C.2315 installations, mat. & outillages	1 600.00	C.281532 amort.réseaux assainis.	1 600.00

6 - Contrats d'assurance des risques statutaires : adhésion.

M. le Maire rappelle :

- que la Commune a, par la délibération du 25 juillet 2011, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin de souscrire pour son compte, un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

M. le Maire expose :

- que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats de la consultation ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

D E C I D E :

Article 1 : d'accepter la proposition suivante :

Assureur : SHAM / SOFCAP

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2012

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

- les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :
Les risques assurés sont : décès / accident de service et maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique / incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) / maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) / maternité, adoption, paternité :
Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt maladie ordinaire à un taux de 4.08 %
- les agents titulaires et stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :
Les risques assurés sont : accident de service et maladie imputable au service / maladie grave / maternité + adoption + paternité / maladie ordinaire :
Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt maladie ordinaire à un taux de 0.80 %

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

7 - Personnel communal : création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe.

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 Modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU la réussite du concours d'adjoint technique 1^{ère} classe de Melle Sophie UMBDENSTOCK ;
- VU la délibération fixant le taux de promotion relatifs aux avancements de grade ;

M. le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe, pour permettre une évolution de carrière à agent qui a réussi l'examen correspondant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
D É C I D E, à l'unanimité :

- LA CRÉATION d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet, avec effet au 1^{er} janvier 2012.
- L'INSCRIPTION des crédits nécessaires au budget communal 2012.

8 - Restauration d'un immeuble ancien. Subvention communale.

M. Rémy HIRN, Conseiller Municipal, concerné par ce point, quitte la salle.

La Commission "maisons anciennes" du Conseil Général, dans sa séance du 25.11.2011, a examiné la demande d'aide financière du Département présentée par M. Rémy HIRN pour les travaux de conservation sur sa maison ancienne au 5, Rue Jeanne d'Arc, dont il est propriétaire.

La Commission a accordé à M. Rémy HIRN, une subvention de 4 000.- €, calculée sur un montant subventionnable maximum de 31 331.- €.

En conséquence, M. le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir allouer à l'intéressé, une participation financière complémentaire communale de 5 % du montant retenu par ladite Commission, soit la somme de 1 566.55 €.

Le crédit est prévu au C. 6574 du budget 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
adopte cette subvention, à l'unanimité.

9 - Indemnité de conseil au Receveur Municipal et indemnité forfaitaire de confection de documents budgétaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'arrêté interministériel du 16.12.1983 ;

VU la nomination de Mme Dominique LEBERRE, Receveur Municipal à compter du 1^{er} décembre 2011 ;

après avoir délibéré,

- DEMANDE le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.
- ALLOUE à Mme Dominique LEBERRE l'indemnité de Conseil au taux de 100 %, sur présentation par celle-ci du relevé détaillé des dépenses prises en compte pour le calcul de l'indemnité.
- ATTRIBUE, par ailleurs, l'indemnité forfaitaire de confection de documents budgétaires, soit la somme de 45.73 € par an. (Réf. Arrêté interministériel du 16.9.1983).

Date d'effet des dispositions ci-dessus : 1^{er} décembre 2011 et exercices suivants.

Crédits au C.6225 du budget.

10 - Divers.

- M. le Maire communique aux Conseillers les informations suivantes :
 - ✓ La rencontre des territoires de vie organisée par le Conseil Général du Haut-Rhin aura lieu le mercredi 14 décembre 2011 à 18h30 au collège de Ribeauvillé.
 - ✓ L'Amicale des Donneurs de Sang remercie la Commune pour la mise à disposition de la Salle des Fêtes.
 - ✓ La fête des personnes âgées a été une réussite, il remercie les membres du CCAS pour leur implication.
 - ✓ La Commune est le lauréat du concours "Vesta", primant ainsi le projet de maison des associations. Une aide de 2 000.- € sera versée.
 - ✓ M. André SCHNEIDER, Adjoint, prendra la Présidence du SIAEP Guémar-Illhaeusern à compter du 1^{er} janvier 2012.
- Mme Véronique RAPP, Conseillère Municipale, signale que le pont de l'Oberwald est bouché par des détritrus. M. Denis BRICKERT, Adjoint, contacte le Syndicat de la Fecht.

- M. Rémy HIRN, Conseiller Municipal, se renseigne sur le balayage des rues. Il est précisé qu'une entreprise est chargée du balayage des voies communales, mais que le kilométrage effectué dépend du chauffeur et de l'encombrement des routes. Les rues étroites et les impasses sont réalisées par les agents techniques.
- L'adjudication de bois a permis la vente de bois pour 7 090.- €.
- M. Germain UMBDENSTOCK, Conseiller Municipal, fait part de la plainte d'un riverain de la Rue des Serruriers, concernant le stationnement gênant.
- M. le Maire remercie les Conseillers pour leur travail tout au long de l'année et leur souhaite un Joyeux Noël et une Bonne Année 2012.
- M. André SCHNEIDER, Adjoint, se fait le porte parole des Conseillers et remercie M. le Maire pour sa disponibilité et son sens de l'humour, et lui adresse les meilleurs vœux pour 2012 à lui et à sa famille.
- La date de la prochaine séance du Conseil Municipal sera communiquée aux Conseillers par courrier, dans les meilleurs délais..

* * * * *

La séance est levée à 21 h 25.

* * * * *